



BTS OPTICIEN LUNETIER

RNCP 38360

Date d'enregistrement de la certification : 11/12/2023

Modifié le 10/11/2024 – Version 5

Certificateur :

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

Financement de la formation par l'opérateur de compétence :

Opcommerce

Durée

- Formation par alternance en 2 ans, avec au total, 1350 heures en Centre de Formation / CFA.

Objectifs de la formation :

Obtention de la certification et acquisition des compétences et/ou capacités professionnelles suivantes :

- Réaliser un examen visuel,
- Intervenir dans les différentes étapes de l'analyse de la vision,
- Déterminer l'équipement optimal adapté aux besoins du client,
- Procéder au montage et au contrôle de l'équipement,
- Diriger ou gérer un magasin d'optique-lunetterie de détail.

Prérequis nécessaires pour participer à la formation :

- Admission : Être titulaire d'un Baccalauréat (Général, Technologique ou Professionnel) avec dominantes scientifiques.

Voie d'accès :

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant ou d'alternant,
- Après un parcours de formation continue,
- En contrat d'apprentissage,
- En contrat de professionnalisation,

⇒ *Pour un contrat d'apprentissage : candidature sur le site : www.parcoursup.fr à partir du mois de janvier. Dossier d'inscription, si candidature retenue, disponible sur le site du Lycée-CFA Saint André puis rendez-vous avec le Directeur ou le Responsable de l'alternance.*

⇒ *Pour un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (après le mois d'août) pour intégrer la 1^{ère} année de formation ou à tout moment pour la deuxième année : dossier d'inscription disponible sur le site du Lycée-CFA Saint André, Si candidature retenue, rendez-vous avec le Directeur ou le Responsable de l'alternance.*

Débouchés :

- Accès direct à l'emploi : Ce BTS permet d'exercer la profession d'opticien-lunetier, qui est une profession réglementée. Il est exigé pour diriger ou gérer un magasin d'optique-lunetterie. L'opticien lunetier a une triple compétence : scientifique, technique et commerciale.

Poursuite d'études :

- Licence Pro Optique Professionnel

Délais et modalités d'accès ou d'inscription à la formation :

- Inscription jusqu'à 3 mois avant ou après le début de la formation.
- Nombre de candidats : 12
- Dates de la formation : cursus de septembre à fin juin pour chaque année de formation.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Cours théoriques, exercices pratiques, projets, mises en situations,
- Outils pédagogiques : ordinateurs, vidéoprojecteurs, écrans tactiles en salle de cours et ateliers,
- Plateaux techniques : Atelier montage, atelier prise de mesure, magasin d'application, atelier examen de vue avec matériels professionnels divers (pupillomètres, échelles d'acuité, frontofocomètres, meuleuses manuelles et automatiques, réfractomètres, kératomètres ...)

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation :

- Relation entre le responsable d'apprentissage ou le tuteur et le maître d'apprentissage (entretiens, visites...),
- Évaluations de l'enseignement général et professionnel au Centre de Formation/CFA et en entreprise,
- Examen avec Contrôles en Cours de Formation (CCF) et épreuves en ponctuel en fin de cycle.

Contenu de la formation :

- Examen de vue et prises de mesures et adaptation
- Contrôle d'équipement et réalisation technique
- Mathématiques
- Optique géométrique et physique
- Étude technique des systèmes optiques
- Analyse de la vision
- Économie et gestion de l'entreprise
- Culture générale et expression
- Langue vivante (Anglais)

Blocs de compétences :

N° et intitulé du bloc	Liste des compétences	Modalités d'évaluation
<p>RNCP38360BC01</p> <p>Optique géométrique et physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Raisonner et analyser correctement un problème en rapport avec des activités professionnelles - S'informer et s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique 	<p>Ponctuel, écrit</p>
<p>RNCP38360BC02</p> <p>Étude technique des systèmes optiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les lois de l'optique théorique aux systèmes techniques utilisés et commercialisés dans le cadre de l'activité professionnelle - Connaître les composants et les matériaux utilisés dans les équipements d'optique oculaire - Connaître les principes généraux de fonctionnement (optique et mécanique) des systèmes techniques utilisés et commercialisés dans le cadre de l'activité professionnelle - Mobiliser ces connaissances afin d'analyser, valider, critiquer tout ou partie d'une solution technologique optique et mécanique retenue dans la conception d'un système technique 	<p>Ponctuel, écrit</p>
<p>RNCP38360BC03</p> <p>Analyse de la vision</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Anomalies du fonctionnement de l'œil - Anomalies du fonctionnement du système visuel - Tests utilisés habituellement en optométrie - Compensations possibles des problèmes visuels d'un client - Synthèse d'un ensemble de données d'examen de vue permettant une prescription - Notions sommaires sur les pathologies de l'œil 	<p>Ponctuel, écrit</p>
<p>RNCP38360BC04</p> <p>Examen de vue et prises de mesures et adaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des méthodes et de moyens nécessaires à la réalisation d'un examen de vue et mobiliser ses connaissances pour établir le bilan optométrique préalable à la définition de la formule de l'équipement - Utiliser des méthodes et de moyens nécessaires au relevé des caractéristiques morphologiques du client et mobiliser ses connaissances pour proposer et adapter une monture répondant aux désirs du client, à sa morphologie et aux contraintes techniques de réalisation 	<p>Ponctuel, oral</p>
<p>RNCP38360BC05</p> <p>Contrôle d'équipement et réalisation technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des méthodes et moyens nécessaires au contrôle et à l'évaluation d'un équipement et mobilisation de connaissances pour analyser, évaluer et proposer les solutions adaptées à la réalisation présentée - Utiliser les méthodes et moyens nécessaires à la réalisation d'une opération technique significative de l'activité professionnelle d'un opticien lunetier 	<p>CCF</p>
<p>RNCP38360BC06</p> <p>Activité en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager, ordonner et mettre en valeur les points essentiels des activités conduites pendant l'exercice professionnel - Maîtriser les techniques de communication orale devant un auditoire - Utiliser le vocabulaire technique adapté - Utiliser la langue française avec clarté et rigueur 	<p>CCF</p>

Mathématiques	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder les connaissances figurant au programme, - Utiliser des sources d'information, - Trouver une stratégie adaptée à un problème donné, - Mettre en œuvre une stratégie : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des savoir-faire mathématiques spécifiques à chaque spécialité, • Argumenter, • Analyser la pertinence d'un résultat ; - Communiquer par écrit, voire oralement. 	CCF
Culture générale et expression	<p>Appréhender et réaliser un message écrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les contraintes de la langue écrite, - Synthétiser des informations : fidélité à la signification des documents, exactitude et précision dans leur compréhension et leur mise en relation, pertinence des choix opérés en fonction du problème posé et de la problématique, cohérence de la production, - Répondre de façon argumentée à une question posée en relation avec les documents proposés en lecture. <p>Communiquer oralement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter à la situation : maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectifs et d'adaptation au destinataire, choix des moyens d'expression appropriés, prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs, - Organiser un message oral : respect du sujet, structure interne du message 	Ponctuel, oral
Langue vivante étrangère	<p>Au niveau B2 du CECRL :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension écrite, - Compréhension orale, - Expression écrite, - Expression orale. 	Ponctuel, écrit et oral
Économie et gestion de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Résoudre des problèmes liés à l'activité commerciale d'une unité de vente et à sa gestion. 	Ponctuel, écrit

Ces 4 derniers blocs ne sont pas, contrairement aux autres, avec un numéro RNCP mais font bien partis de la formation avec, pour chacun d'entre eux, une épreuve à l'examen.

Règlement d'examen :

ANNEXES

ANNEXE I

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS Opticien-lunetier				Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités.		Formation professionnelle continue dans des établissements publics habilités.		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance candidats justifiant de 1 an d'expérience professionnelle	
Epreuves	Unités	Coef.	Crédits européens	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
Epreuve générale E.1 Culture générale et expression	U.1	2	7	écrite	3 h	CCF 2 situations d'évaluation		écrite	3 h
Epreuve générale E.2 Langue vivante étrangère	U.2	2	7	écrite orale	2 h 20 min	CCF 4 situations d'évaluation		écrite orale	2 h 20 min
Epreuve générale E.3 Economie et gestion de l'entreprise	U.3	5	18	écrite	3 h	CCF 1 situation d'évaluation		écrite	3 h
Epreuve professionnelle E.4 Systèmes optiques		8							
Mathématiques	U.41	2	7	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		écrite	2h
Optique géométrique et physique	U.42	3	11	écrite	2 h	CCF 1 situation d'évaluation		écrite	2h
Etude technique des systèmes optiques	U.43	3	11	écrite	2 h	CCF 1 situation d'évaluation		écrite	2h
Epreuve professionnelle E.5 Analyse de la vision	U.5	6	22	écrite	3 h	CCF 1 situation d'évaluation		écrite	3 h
Epreuve professionnelle de synthèse E.6		10							
Examen de vue et prises de mesures et adaptation	U.61	4	15	orale	1h30	ponctuelle orale	1 h 30	orale	1 h 30
Contrôle d'équipement et réalisation technique	U.62	4	15	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		orale	1 h
Activités en milieu professionnel	U.63	2	7	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		orale	30 min
Epreuve facultative EF1 Langue vivante étrangère 2 (**)	UF1- (***)			orale	20 min (*)	ponctuelle orale	20 min (*)	orale	20 min (*)
Epreuve facultative EF2 Engagement étudiant	UF2- (***)			CCF		CCF		orale	20 min

(*) Temps de préparation prévu de 20 minutes.

(**) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

(***) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

Référentiel :

<https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/textes//8709-referentiel-bts-opticien-lunetier-1997.pdf>

Méthodes mobilisées :

- Face à face
- Présentiel

Équivalences ou passerelles possibles :

- Diplôme de niveau 5,
- Dispense de l'épreuve de « Culture Générale et Expression » si poursuite dans un autre BTS

Modalités de formation :

- Alternance (suivant calendrier)

Financement de la formation :

- Prise en charge par l'OPCO de la branche professionnelle
- Pas de frais d'inscription

Autres informations et taux divers :

Année scolaire 2023/2024

- Taux de réussite : **78,5 % (11 candidats sur 14)**
- Nombre d'alternant(s) 1^{ère} et 2^{ème} année : **21**
- Taux d'insertion professionnelle global : **35.5 %**
- Taux d'insertion professionnelle dans le métier visé des titulaires de la certification : **35.5 %**
- Taux de poursuite d'études : **64.5 %**
- Rupture de contrat : **2**
- Interruption de formation : **0**
- Taux de satisfaction : **100 %**

Année scolaire 2024/2025

- Nombre d'alternant(s) 1^{ère} et 2^{ème} année : **14**

Les indicateurs de résultats cités à l'article L.6111-8 du Code du travail, sont calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale et rendus publics. Nous vous informons de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion. Seules les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 sont pour l'instant accessibles et ne concernent que la formation initiale scolaire : [InsersJeunes \(education.gouv.fr\)](https://insersjeunes.education.gouv.fr)

Autres informations disponibles sur le site de France Compétences :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38360/>

Responsable alternance Référént mobilité

M. Sébastien ZAVOLI

Téléphone : 07 56 43 20 56

sebastien.zavoli@ac-nancy-metz.fr

Référente handicap

Mme Nadia MELLAB

Téléphone : 03 82 50 33 62

viescolaire@st-andre.org

Notre valeur ajoutée : l'Accompagnement

« Accompagner nos apprenants, apprenantes en centre et en entreprise vers la réussite. »